

Barème des commissions de l'agence pour les
transactions de fonds de commerce et immobilier
d'entreprise

En vigueur au 01 Janvier 2024

Montant (Prix de vente du fonds de commerce
net vendeur)

Commissions (calculée sur le prix de vente net
du fonds de commerce)

Inférieur à 300 000€ 8%TTC avec un minimum de 12 000€TTC

Supérieur à 300 001€ 6.5% TTC

Montant du prix de vente de l'immobilier
d'entreprise

Commissions (calculée sur le prix de vente net
de l'immobilier d'entreprise)

Immobilier d'entreprise 6.5%TTC avec un minimum de 12 000€ TTC

Barème de location de locaux professionnels

Montant des loyers HT/annuel Commissions

0€ ---- 200 000€ 30% HT avec minimum de 5 000€ HT

Supérieur à 200 000€ : 20%HT

Les commissions et honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou preneur. Le paiement s'effectue le jour de la transaction, aucun paiement ne sera demandé avant la signature de l'acte définitif.

JL Partners

95 Avenue Saint Médard 33 320 Eysines